

EDUCATION ET FORMATION POUR L'EGALITE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Education et formation pour l'égalité..... | 1 |
| Introduction | 2 |
| I. Changer l'école pour la réussite de tous | 3 |
| A - Un nouveau pacte éducatif..... | 4 |
| 1 - La réussite : l'affaire de tous | 4 |
| a. Les parents..... | 4 |
| b. L'Etat et les territoires : des responsabilités partagées | 4 |
| Les PEL..... | 4 |
| L'éducation prioritaire | 5 |
| Une nouvelle carte scolaire pour l'égalité | 5 |
| 2 - Un nouveau contrat avec les enseignants | 5 |
| B – Une école pour tous..... | 6 |
| 1 – La pédagogie au service de tous | 6 |
| a. Des rythmes adaptés : les 5 jours éducatifs | 6 |
| b. Des parcours individualisés..... | 6 |
| 2 – Redonner du pouvoir d'agir..... | 7 |
| 3 – Réorganiser la scolarité obligatoire | 7 |
| a. L'école primaire : une priorité absolue | 7 |
| Un droit à l'école maternelle à deux ans..... | 7 |
| b. L'école élémentaire : garantir les acquis nécessaires à la poursuite d'études | 7 |
| c – Le collège : une transformation nécessaire | 8 |
| d - Le lycée de toutes les réussites | 8 |
| e - Préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur | 9 |
| II – Construire l'orientation tout au long de la vie..... | 9 |
| A - Lutter contre le décrochage et garantir une deuxième chance..... | 9 |
| 1- Prévenir le décrochage | 9 |
| 2 - Garantir une nouvelle chance | 10 |
| B - Un droit pour tous à l'orientation..... | 10 |
| 1 - Découvrir le monde du travail, faire émerger les vocations | 10 |
| 2- Développer un service public d'information et d'orientation pour tous | 10 |
| a. Mettre en place un service public de proximité..... | 10 |
| b. L'école, un lieu de la formation tout au long de la vie..... | 11 |
| III. Bâtir la continuité professionnelle..... | 11 |
| A. Un droit pour tous à la qualification | 11 |
| B. Un droit pour tous à des mobilités sécurisées | 12 |
| 1. Une sécurisation des revenus..... | 13 |
| 2. Un renforcement de l'accompagnement personnalisé de la mobilité..... | 13 |

INTRODUCTION

Poser la question de l'éducation et de la formation, c'est ouvrir une porte sur la société que nous voulons bâtir : une société de femmes et d'hommes, libres et égaux, qui construisent ensemble leur présent et leur avenir. Une société, qui rassemble, qui partage des valeurs, une culture, un patrimoine, et qui les fait fructifier, en s'ouvrant, en échangeant, en s'enrichissant de nouveaux savoirs et de nouvelles cultures. Nous voulons une société capable de transmettre à ses enfants, à ses jeunes et à ses moins jeunes tout ce qui a été créé et écrit, tout ce qui a été inventé et découvert, tout ce qui a été rêvé. Nous voulons une société et une économie qui misent sur l'intelligence, cette ressource sans limite qui croît en se partageant. Nous croyons en la capacité de chacun et de tous à changer, à progresser. Les socialistes ne croient pas en la fatalité, ni sociale, ni individuelle. C'est pour cela que nous avons toujours mis au cœur de nos projets et de nos politiques le savoir, l'éducation, la formation, l'accomplissement créatif et la sécurisation des parcours. Contre une droite qui s'attaque à ces domaines avec une rare détermination, commettant un véritable crime contre l'avenir, nous devons faire un choix de civilisation et affirmer notre engagement pour une éducation tout au long de la vie. Une éducation et une formation à l'abri de l'entreprise de marchandisation qui touche aujourd'hui aussi bien l'Ecole que la formation professionnelle.

Nous voulons que l'école comme la formation continue remplissent **des objectifs d'émancipation et d'insertion professionnelle**, et qu'elles les remplissent **pour tous, quel que soit le « niveau » scolaire, quels que soient les origines sociales ou le genre**. Nous devons combattre la reproduction scolaire et sociale en garantissant à tous la maîtrise d'un socle, d'un bagage commun. Nous pensons qu'une formation initiale de qualité pour tous est le premier rempart contre le décrochage scolaire, social et culturel. Nous refusons cependant de considérer les jeunes d'ores et déjà sortis du système scolaire sans aucune qualification comme une génération sacrifiée.

La massification, qui a permis à toute une classe d'âge d'accéder à l'école, ne s'est pas accompagnée d'une démocratisation réelle. L'égalité de traitement entre tous les jeunes est mise à mal par certaines règles de la structure scolaire. La plus grave de ces désillusions tient au fonctionnement par évincements successifs **de notre système et son incapacité à faire échec à la reproduction scolaire et sociale.** L'école ne comble pas les écarts initiaux entre les enfants des milieux défavorisés et ceux des milieux plus aisés. Pire, elle les accroît. La fermeture sociale des élites scolaires n'a jamais été aussi élevée^{1*}. **Les enfants d'ouvriers non qualifiés, d'employés de service et d'inactifs voient parallèlement leur accès au bac régresser.**

Ce sont ces derniers qui forment les gros bataillons des **jeunes, beaucoup trop nombreux, qui sortent du**

¹ Les astérisques (*) renvoient à l'encadré.

Les chiffres de l'inégalité

- En 6^e : 12% des élèves sont des enfants de cadres ;
- En Terminale S : 24% des élèves sont des enfants de cadres ;
- En Classe préparatoire scientifique : 42% des élèves sont des enfants de cadres
- Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans :
 - **France : 25%**
 - Europe : 20%
 - Allemagne : 10%
- Taux de chômage des jeunes sans qualification : 40%
- Au cours des trois premières années de vie active, 45% des jeunes non qualifiés ont connu une période de chômage de plus d'un an.
- Taux de couverture par l'assurance chômage :
 - moins de 25 ans : 30%
 - ensemble des demandeurs d'emploi (50%)
- Taux d'accès à la formation professionnelle dans l'année :
 - salariés sans diplôme : 14%
 - Bacheliers : 34%
 - diplômés de l'enseignement supérieur : 44%
 - ouvriers : 15%
 - cadres : 45 %
 - demandeurs d'emploi : 15%

système éducatif en situation d'échec et non armés pour affronter la vie active (120000 jeunes sortent chaque année de l'école sans diplôme). Ce sont eux qui sont les premiers touchés par **l'allongement de la phase d'insertion et d'intégration durable** qui suit la sortie du système éducatif et par l'explosion des **insécurités sociales**. Les décrochages au travail, aussi, sont bien souvent liés à des échecs de la formation initiale (10% des salariés et 15% des chômeurs sont en situation d'illettrisme).

Le parcours d'insertion des moins qualifiés, marqué par la précarité et le chômage, souffre des insuffisances de la protection sociale. Déjà particulièrement élevé en France (25% contre 10% en Allemagne, par exemple), le chômage des jeunes prend des proportions démesurées lorsque ces derniers sont sans qualification*. La formation professionnelle devrait permettre de compenser, au moins en partie, ces handicaps de départ. Or, **loin de corriger les inégalités, la formation professionnelle les renforce**. Les salariés sans diplômes y ont trois fois moins accès que les diplômés de l'enseignement supérieur*. Les ouvriers y ont trois fois moins accès que les cadres*. Les demandeurs d'emploi, moins que ceux qui sont dans l'emploi. De plus, dans un pays où le diplôme détermine – à l'outrance – les positions sociales, la formation professionnelle est extrêmement peu diplômante : seul 1% des personnes en emploi suivent une formation pour obtenir un diplôme contre 11% en Suède.

Nous sommes conscients que l'école et la formation, seules, ne résorberont pas l'ensemble de ces inégalités. La lutte contre le chômage, la politique de la ville et de l'aménagement du territoire, les mesures favorisant l'accès de tous à l'information et à la culture, seront déterminants. Mais nous voulons faire de l'éducation et de la formation les premiers moyens de la promotion sociale et de la lutte contre les inégalités, en permettant l'émancipation de tous quelque soient les choix et les parcours.

I. CHANGER L'ECOLE POUR LA REUSSITE DE TOUS

Le système éducatif rencontre de graves difficultés. La hiérarchie latente entre les voies et les séries, l'absence de véritable suivi individuel et, plus généralement, la logique de sélection généralisée reviennent à abandonner à leur sort, sous couvert d'une prétendue politique d'égalité des chances, les élèves les plus en difficulté – souvent les plus défavorisés socialement – en ne leur assurant aucun débouché réel. Au-delà des performances scolaires, dont certaines études internationales tendent à montrer la dégradation, ce sont les conditions du vivre ensemble qui sont menacées.

Mis en danger par la mise en concurrence avec les écoles privées, maltraité par les politiques gouvernementales, souffrant d'un déficit de reconnaissance, notre système éducatif est, malgré d'incontestables réussites, souvent dépassé et injuste. Il nous faut donc cesser de le retoucher à la marge et entreprendre de profondes ruptures.

Trop de réformes successives ont produit un désenchantement et un scepticisme démobilisateurs qu'il faudra dépasser. Il n'y aura pas de « grand soir » de l'école : la mise en œuvre de politiques éducatives nécessite du temps – une décennie sans doute –, de la concertation, des évaluations, de la formation, des pratiques valorisées, des expérimentations progressives... Nous devons avoir le courage de proposer un projet éducatif global et de longue haleine, dégagé du temps médiatique et guidé par une ambition de rénovation en profondeur.

Notre ambition est de garantir à toutes et tous l'acquisition **d'un socle commun de savoirs sur un champ très large de disciplines et de compétences ainsi que l'appropriation des codes et des règles de la vie en société reposant sur les grandes valeurs de notre République**. La guerre de tranchées entre « pédagogues » et « disciplinaires », doit être dépassée. Tous les élèves doivent recevoir, au cours de la scolarité obligatoire, les outils de

leur émancipation et de leur insertion, la fondation sur laquelle bâtir la suite de leurs parcours scolaires et leurs poursuites d'étude, la base que viendra enrichir l'ensemble des nouveaux savoirs acquis tout au long de la vie.

L'apprentissage d'un ensemble de valeurs qui fondent la société républicaine, la maîtrise des langages fondamentaux, la capacité à situer dans l'espace et le temps des réalités humaines et environnementales, sociales et naturelles, la maîtrise du corps et l'exercice des sens : cette culture commune est due à tous. La scolarité obligatoire doit s'organiser au service de cet objectif. Il est temps de sortir d'un système élitiste qui sélectionne par l'échec dès le plus jeune âge et de construire une école de l'envie, des talents et du partage.

A - UN NOUVEAU PACTE EDUCATIF

Le monde de l'éducation souffre aujourd'hui d'un excès de cloisonnement. Nous appelons de nos vœux une co-éducation : enseignants, parents, association d'éducation populaire, acteurs des territoires, tous partie prenante de l'éducation, doivent trouver le cadre fédérateur permettant de créer entre eux synergie, dialogue et échange.

1 - La réussite : l'affaire de tous

a. Les parents

La famille reste le premier espace de transmission et d'éducation. Le suivi éducatif des enfants nécessite que les parents soient impliqués, partenaires confiants d'une école bienveillante et ouverte. Trop de malentendus se sont institués entre l'école et les familles, qui entretiennent des rapports parfois tendus, marqués par l'incompréhension et la culpabilisation.

L'école doit devenir le « **lieu ressource** » où les parents trouvent un véritable accueil, une information claire et régulière sur les activités scolaires et périscolaires de ses enfants, sur leurs réussites et leurs progrès, sur les possibilités éducatives qui s'offrent à eux et l'aide qui peut leur être apportée.

Pour leur permettre un investissement accru dans la vie des écoles et des établissements, nous proposons notamment que tous les salariés parents d'élèves disposent annuellement de **trois demi-journées de congé "parents Ecoles"**.

b. L'Etat et les territoires : des responsabilités partagées

Les missions de l'Ecole – transmission des savoirs, apprentissage de la citoyenneté, insertion des jeunes – relèvent de la Nation toute entière et donc de l'Etat. Les programmes, les diplômes, les objectifs, les droits donnés à chacun, le recrutement des enseignants doivent avoir une définition nationale sur tout le territoire. Cependant, pour atteindre des objectifs communs, les réponses doivent parfois être adaptées aux situations locales. Organisée autour des bassins éducatifs, la mise en œuvre du projet national devra faire une **large place à l'initiative, la responsabilité et l'expérimentation** afin de permettre à l'ensemble de communauté éducative de réinvestir le champ éducatif. **Une meilleure articulation entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Education nationale** – eux-mêmes réorganisés et repensés – doit être définie dans un cadre national.

Les PEL

Il s'agira de **mettre fin à l'empilement des dispositifs actuels** pour généraliser et encadrer la conception de Projets Educatifs Locaux (PEL), visant à développer et mettre en cohérence au niveau d'une ou plusieurs communes l'ensemble des collaborations existantes entre les établissements et leurs partenaires extérieurs. Les projets d'établissements et d'écoles prolongeront et donneront vie à ce cadrage. La **contractualisation** des PEL devra être

pluriannuelle pour assurer une réelle stabilité. Dans le cadre **d'une règle nationale de 5 jours éducatifs**, la **concertation sur l'organisation des temps éducatifs** (scolaires, périscolaires, extrascolaires) sera l'un des objectifs prioritaires des projets locaux. Ils permettront notamment la mise en place de créneaux d'études, d'aides aux devoirs, de loisirs en lien avec l'école, voire dans l'école, tout en assurant la cohérence et la communication entre les lieux de vie des enfants : centres de loisirs, écoles, ateliers et activités après la classe, clubs...

Nous entendons ainsi **redonner toute leur place aux mouvements associatifs d'éducation populaire** en complémentarité de l'école et pour contribuer au développement et partage de la culture de la connaissance, en liaison avec les fédérations de parents d'élèves, d'autre part.

L'éducation prioritaire

C'est dans ce cadre territorialisé que l'éducation prioritaire doit faire l'objet d'un nouvel examen. Il s'agira de **réellement donner plus - quantitativement et qualitativement - à ceux qui en ont le plus besoin.** Les dispositifs de l'éducation prioritaire ne parviennent plus à combler de façon significative les écarts entre les territoires. Pire, la Cour des comptes a montré que **les dépenses réelles par élève étaient souvent très inférieures en ZEP à ce qu'elles sont dans les établissements favorisés.** Parallèlement la droite a multiplié les mesures visant à extraire les meilleurs élèves des zones en difficulté (internats d'excellence, espoir banlieue), en abandonnant tous les autres dans un dénuement dramatique et inacceptable. Il faut absolument sortir du saupoudrage, mettre en place **une différenciation de la dotation** non par dispositifs mais **par établissement** et promouvoir les initiatives innovantes pour lutter contre l'échec scolaire et la violence, sur la base de **contrats pluriannuels et d'une stabilisation des équipes.** Dans certains cas, il ne faudra pas hésiter à désaffecter les établissements ghettos pour en construire ailleurs. Pour inciter les enseignants aguerris, et surtout, motivés, à exercer dans ces zones, **une organisation du service comprenant plus de temps pour le travail en équipe** et l'élaboration de solutions pour résoudre les difficultés doivent être proposées, **à côté de primes salariales et d'avancements de carrière.**

Une nouvelle carte scolaire pour l'égalité

La mixité sociale est autant la garantie de la construction du vivre ensemble qu'un moyen d'augmenter le niveau général de nos élèves. L'ancienne carte scolaire ne la garantissait pas, mais sa suppression par le gouvernement n'a fait qu'aggraver les ségrégations existantes en ghettoïsant les établissements les plus fragiles et déstabilisant les établissements « moyens ». Il faudra dépasser la logique strictement territoriale et introduire **des critères sociaux et scolaires dans le nouveau dispositif de sectorisation**, notamment en créant un **indice de mixité sociale.**

Par ailleurs, **une juste contrepartie du financement public dans les établissements privés sous contrat impose qu'ils soient soumis aux mêmes objectifs de mixité** par l'inclusion du privé sous contrat dans la sectorisation.

2 - Un nouveau contrat avec les enseignants

Depuis 2002, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de créer de la défiance entre le pouvoir politique, voire la société, et les personnels, cumulant les provocations successives. Méprisés et stigmatisés, les enseignants attendent que notre pays donne une ambition renouvelée et audacieuse à l'école et souhaitent œuvrer à la réussite de l'école publique.

Nous ferons de **la refonte de la formation des enseignants** et des personnels de l'éducation, massacrée par la droite, **une priorité absolue.** La formation devra comprendre une part de

spécialisation disciplinaire, une part de formation professionnelle pratique et théorique assurée, au sein de l'université, par des Instituts de Formation des maîtres reconstruits et rénovés, et une option (recherche, deuxième discipline, direction d'établissement...) ouvrant la voie à des évolutions de carrière. **L'entrée dans la carrière sera progressive.** Après un concours en fin de M1, le M2 comportera une part importante d'alternance, rémunérée, et l'année de stage, combinant un service réduit et une formation continuée, sera rétablie.

Nous améliorerons considérablement **la formation continue des personnels de l'éducation qui deviendra obligatoire et valorisée** dans les carrières et nous améliorerons la **gestion de carrière et la mobilité** afin de donner du souffle et des perspectives aux enseignants.

Nous ouvrirons également le **chantier des missions et de l'organisation du service des enseignants**, condition indispensable de l'adaptation du métier : les travaux en petits groupes, le tutorat, l'accueil des élèves et des familles, la préparation des séances et les corrections, le travail en équipe devront à terme en faire intégralement partie. Nous négocierons en parallèle une **revalorisation**, d'autant plus légitime que les personnels de l'éducation voient leur situation sociale se dégrader depuis plusieurs années, et **nous nous attaquerons à la précarisation croissante** d'une part toujours plus importante des enseignants (vacataires, contractuels...).

B – UNE ECOLE POUR TOUS

1 – La pédagogie au service de tous

La droite a été le porte-voix principal de tous ceux qui méprisent et rejettent la pédagogie. Cette dernière doit être restaurée à tous les niveaux : dans la recherche universitaire, dans les instructions officielles liées aux programmes, dans la vie des établissements, dans les procédures d'évaluation, dans la formation initiale et continue des enseignants. **Nous souhaitons relancer la recherche pédagogique et épauler les mouvements pédagogiques qui ont contribué à l'évolution de l'école en France.**

a. Des rythmes adaptés : les 5 jours éducatifs

Nous tiendrons compte des rythmes biologiques et psychologiques différents selon l'âge des enfants dans l'organisation de la semaine et de la journée. Les journées sont aujourd'hui trop longues, et l'année scolaire trop courte. Nous **augmenterons d'une part le nombre de jours annuels** en raccourcissant les vacances d'été et **organiserons d'autre part une semaine de 5 jours éducatifs qui permettra de mieux organiser le temps à l'École tout en évitant les retours au domicile familial hors de la présence parentale.** Ces 5 jours doivent comprendre des cours mieux articulés, mais aussi des plages plus longues pour les repas, des moments de simple repos, et **un temps de loisirs culturels et sportifs organisés en lien avec les équipes enseignantes, les collectivités, les associations et les organisations d'éducation populaire.**

b. Des parcours individualisés.

Les difficultés et les points forts ne sont pas les mêmes pour tous et les temps d'apprentissages non plus. Le redoublement, dont la France détient le triste record, n'est pas une réponse satisfaisante à cette hétérogénéité. **Nous souhaitons à moyen terme parvenir à le réduire drastiquement** pour le réserver à des situations particulières (scolarité interrompue...). **Il faudra notamment reprendre la politique des cycles en la pensant de l'école maternelle au collège,** et dans le même temps innover pour accompagner les élèves en difficulté et se donner les moyens de cet objectif notamment **grâce à des enseignants surnuméraires.** Il est tout aussi indispensable d'apporter une réponse à la difficulté scolaire au sein de l'école, et

mieux, au sein de la classe. Nous refusons la marchandisation de la réussite et le recours aux entreprises privées de « soutien » scolaire qui amplifient les inégalités. A l'école primaire et au minimum, lors des deux premières années de collège, nous souhaitons que **le travail personnel soit intégré au temps éducatif**.

Les insuffisances de l'évaluation chiffrée, facteur de stress et de compétition, ne sont en rien compensées par l'actuel et obscur livret de compétences. Nous devons **introduire une évaluation mixte, permettant de valoriser les progrès, les efforts et les compétences acquises**.

Certains élèves rencontrent des difficultés particulières, ponctuelles ou permanentes, de scolarisation. **L'école doit offrir à chacun une réponse à sa situation personnelle**. Pour véritablement appliquer la loi du 11 février 2005 qui a reconnu l'existence d'un droit à la scolarisation pour tout enfant en situation de handicap en milieu ordinaire, **il faudra créer de vrais métiers d'accompagnement** et poursuivre l'effort des collectivités sur la mise en accessibilité des bâtiments.

2 – Redonner du pouvoir d'agir

Nous voulons à la fois **conjuguer l'exigence d'égalité sur l'ensemble du territoire et la nécessité d'une responsabilisation accrue pour élaborer des politiques de projets et d'innovation au plus près du terrain** et ainsi garantir une transmission plus effective du socle commun. Dans un cadre strictement défini et évalué nationalement, nous proposons de **confier aux établissements et leurs équipes pédagogiques, en autonomie, une part importante de la Dotation Horaire Globale**, pour donner corps aux projets d'établissement et aux projets locaux, accompagner les élèves, remédier aux difficultés, expérimenter... Cette dotation doit impérativement être pérenne, garantie de manière pluriannuelle.

3 – Réorganiser la scolarité obligatoire

a. L'école primaire : la priorité des priorités

L'école primaire est scandaleusement sous-dotée en France. C'est pourtant là que l'essentiel se joue, là qu'il faut intervenir pour combattre l'échec scolaire, là que les inégalités peuvent être résorbées. **C'est donc là qu'il faut concentrer les moyens**.

Un droit à l'école maternelle à deux ans

L'accueil des jeunes enfants dans une structure éducative adaptée est une condition essentielle à la réussite scolaire et constitue un outil majeur de lutte contre les inégalités sociales. **Les classes passerelles et l'école maternelle seront être un élément primordial du service public de la petite enfance** que nous entendons mettre en place. **Tout enfant, à partir de l'âge de deux ans, doit pouvoir être pris en charge par l'école maternelle**. Nous souhaitons également que la scolarisation maternelle devienne **obligatoire à trois ans**, afin de la sanctuariser et de la protéger de l'entreprise de démolition de la droite.

L'école élémentaire : garantir les acquis nécessaires pour le collège

Nous devons mettre à plat les programmes et les évaluations Darcos, qui, associés à la semaine de quatre jours, ont déstabilisé les enseignants sans rien – au contraire – apporter aux élèves. Le **premier cycle des apprentissages** nécessite un engagement particulier : classe à petits effectifs là où cela est nécessaire, renfort éventuel d'un deuxième professeur dans certaines classes pour personnaliser l'enseignement, etc... **Les élèves en difficulté prolongée doivent être suivis**.

Il appartient par ailleurs à l'Etat de veiller à la réduction des disparités territoriales de l'offre éducative dans le premier degré. Des différences dans le financement assuré par les communes entraînent en effet des inégalités inacceptables et une péréquation s'avère impérative.

b. Le collège : une transformation nécessaire

Oublié des politiques éducatives, creuset des inégalités et du décrochage, le collège est le dernier lieu éducatif traversé par l'ensemble d'une classe d'âge. **Il doit évoluer en s'inscrivant dans une plus grande continuité avec l'école primaire pour garantir la transmission d'une culture commune** et porter tous les jeunes le plus haut possible en permettant une **plus grande fluidité des parcours**. Nous proposons que les élèves bénéficient d'un **large panel d'enseignements communs, pour tous, faisant une large place, aux côtés des enseignements généraux, à la culture scientifique e technologique ainsi qu'à la culture professionnelle**.

L'élaboration de **nouveaux programmes et d'une nouvelle architecture des enseignements, plus transversaux, plus ouverts sur les activités artistiques et sportives**, devra se faire en concertation, loin de toute logique comptable. Il faut notamment encourager les élèves à travailler en équipe, multiplier les projets collectifs et pluridisciplinaires, privilégier le travail de recherche et d'expérimentation, développer considérablement la place de l'expression orale, garantir l'implication des élèves dans la construction de leurs apprentissages et généraliser l'utilisation des technologies de l'information à des fins pédagogiques.

Cet enseignement commun sera accompagné de modules adaptés à chacun : remise à niveau et suivi individualisés, options disciplinaires, projets collectifs, renforcement des apprentissages méthodologiques et de la construction de la pensée et des langages...

Ces **parcours personnalisés** doivent permettre aux élèves de progresser à leur rythme, sans redoublement.

Nous proposons la **participation d'enseignants du primaire au collège et réciproquement** dans le cadre de projets communs, avec du temps dégagé pour le travail d'équipe, une **formation initiale et continue partiellement commune** et un travail collectif sur les contenus et procédures d'évaluation.

d - Le lycée de toutes les réussites

Le lycée qu'il soit général, technologique ou professionnel poursuit deux objectifs : la consolidation des savoirs et l'approfondissement d'une culture nécessaire à tout citoyen libre et responsable d'une part, la définition d'un projet professionnel d'autre part.

Le cloisonnement et la hiérarchisation des différentes voies de formation tendent aujourd'hui à aggraver la sélection par l'échec. Nous souhaitons rapprocher ces différentes voies de formation en les mettant progressivement en synergie dans les territoires. Tout en conservant leurs spécificités, nous développerons les enseignements et projets communs, et multiplierons les temps collectifs. La fluidité des parcours et les réorientations seront facilitées : tout élève « généraliste » pourra suivre un enseignement professionnel donnant lieu à certification et validation d'expérience. De même un élève de la voie professionnelle pourra suivre un enseignement fondamental ou à visée culturelle des autres voies.

Après une seconde conçue comme un cycle de découverte et de transition, au cours de laquelle ils bénéficieront d'un enseignement commun, de modules de découverte semestriels, et d'un suivi personnalisé, les élèves entreront dans le cycle d'orientation et de qualification. Ce cycle sera à la fois celui du projet professionnel et de l'anticipation des études supérieures pour les projets à formation longue. Au sein de chaque voie, chaque élève accomplira un

parcours modulaire et validera un certain nombre d'unités d'enseignement constituant un portfolio de compétences. Dans ce cadre, il faudra remettre à plat les formations professionnelles du niveau V au niveau III en étroite concertation avec les représentants du monde professionnel. Les périodes de formation en entreprise, rémunérées, devront être plus fortement intégrées dans le parcours et l'apprentissage des jeunes. Ainsi, la voie professionnelle pourra s'affirmer comme une voie de réussite à part entière, soit pour une insertion professionnelle immédiate réussie garantie par des diplômes attractifs et reconnus soit pour une poursuite d'études dans les formations adaptées de l'enseignement supérieur.

e - Préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur

Les premiers cycles universitaires se traduisent par un échec trop important d'étudiants issus notamment des voies technologique et professionnelle. Les difficultés méthodologiques, les erreurs d'orientations, le manque de moyens de l'université pour mieux encadrer les premiers cycles, les méthodes pédagogiques inadaptées sont en grande partie responsables de cet échec insupportable.

Tout en préservant la liberté individuelle de choix du parcours dans l'enseignement supérieur, il faut mieux informer les élèves et leur famille, le plus tôt possible, sur les cursus adaptés à leur profil et à leur projet professionnel.

La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur doit être aménagée notamment grâce à une collaboration renforcée entre les équipes pédagogiques et à une réflexion commune sur les outils nécessaires, notamment méthodologiques, à une entrée réussie dans l'enseignement supérieur.

II – CONSTRUIRE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La revalorisation de l'ensemble des voies, de l'ensemble de l'offre éducative, notamment par le biais de campagnes nationales de communication, est essentielle, mais pour qu'elle entre en résonance avec les aspirations des élèves, **il faut opérer un passage d'une orientation passive et subie à une orientation proactive.**

L'orientation concerne en effet les jeunes scolarisés, mais aussi les actifs tout au long de leur vie professionnelle et pourtant, « orientation » sonne trop souvent comme un synonyme d'échec. Imposée par les difficultés scolaires, elle bride de nombreux jeunes dans leurs ambitions et ne tient pas suffisamment compte de leurs motivations – cette violence symbolique est en outre très souvent à l'origine du décrochage. A la suite d'un licenciement, elle est trop souvent subie et contrainte.

C'est en appréhendant les individus dans la diversité de leurs aptitudes et non sur leurs seules performances scolaires qu'on pourra réellement les « orienter » c'est-à-dire éclairer leurs choix de formation et de métier en ciblant mieux leurs motivations.

A - LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE ET GARANTIR UNE DEUXIEME CHANCE

1- Prévenir le décrochage

Lutter contre le décrochage est un enjeu majeur qui mérite mieux que des gesticulations répressives. Les mesures prises par le gouvernement (suppression des allocations familiales), injustes et inefficaces, font l'impasse sur l'objectif d'une éducation égale pour tous, en renforçant les inégalités sociales et éducatives de fait. Dès l'école primaire les signes existent qui augurent de difficultés de certains élèves à mener à bien la scolarité : échec scolaire, absentéisme, comportement inadapté... Pour les accompagner, il faut les considérer dans une globalité qui implique des composantes scolaires mais aussi familiales et sociales. La réponse

à l'échec et au décrochage scolaire passe donc par de l'accompagnement, du soutien, et des réponses spécifiques pilotées conjointement par l'Etat et les collectivités compétentes en fonction de l'âge des élèves, en particulier les Régions, agissant comme les « ensembliers » des initiatives. Les décrocheurs « disparaissent » trop souvent sans que l'on connaisse leur devenir. Ainsi les chefs d'établissement doivent avoir la responsabilité d'opérer le passage de relais pour les élèves inscrits dans leur établissement au début de l'année scolaire et de s'assurer qu'aucun élève ne reste sans solution à la rentrée suivante.

2 - Garantir une nouvelle chance

Le système est aujourd'hui trop irrémédiable, les élèves en voie de décrochage doivent pouvoir capitaliser une qualification attestée par des certifications – selon un système s'inspirant de la validation des acquis de l'expérience. Des garde-fous sont cependant indispensables pour que cette possibilité n'accélère pas une éventuelle déscolarisation.

Des dispositifs-relais et de « raccrochage » doivent être généralisés pour les jeunes sortis précocement du système scolaire et souhaitant réintégrer un cursus structurant et formateur. Les Missions Locales et les différentes structures d'accompagnement des jeunes primo-demandeurs d'emploi sont au cœur d'une mobilisation pour la recherche de solutions.

Lorsque le jeune a décroché, il est essentiel que le monde économique et social s'implique aux côtés des acteurs de l'orientation et de la formation, afin de proposer des pistes, notamment pour optimiser l'alternance et l'insertion. L'articulation et le maillage des dispositifs doivent permettre un suivi individualisé visant à raccrocher le jeune, soit par le biais d'une formation – quelle que soit la voie choisie –, soit par l'insertion dans l'activité.

En tout état de cause, à l'initiative des Régions, et en partenariat avec l'Etat, des dispositifs de deuxième chance visant l'accès à la première qualification de ces jeunes seront systématiquement ouverts dans le cadre d'actions de formation alternée rémunérées.

B - UN DROIT POUR TOUS A L'ORIENTATION

1 - Découvrir le monde du travail, faire émerger les vocations

Démarrée à l'école primaire, la découverte des métiers devra se poursuivre au collège et au lycée de façon plus approfondie. Les parents y seront associés afin d'être plus à même de contribuer à la diversification des choix. Tout cursus à partir de l'entrée au collège devra comporter un ensemble de projets fondés sur des activités encadrées, autonomes ou en équipe. Tous les élèves devront réaliser au moins un projet en interaction avec le monde du travail qui pourra prendre différentes formes (rencontres, stages, recherche...). Dans ce cadre les talents et les compétences non scolaires de l'élève seront valorisés et prises en compte. Un portfolio, pourra garder la trace, y compris au delà de la scolarité, de ces compétences acquises et de l'évolution du projet personnel d'orientation.

2- Développer un service public d'information et d'orientation pour tous

a. Mettre en place un service public de proximité

Les moyens consacrés à l'orientation sont aujourd'hui éclatés. Nous mettrons en place en région un service public **d'information** de l'orientation **de proximité** permettant d'ouvrir à tous - jeunes scolarisés, mais aussi des actifs tout au long de leur vie professionnelle - l'éventail des choix, qui permette de rebondir, de valoriser ses acquis. Ce service public fera fonctionner en réseau, dans les territoires, les professionnels de l'orientation de l'Education nationale, des Missions Locales, de Pôle Emploi, des services d'orientation professionnelle mis en place par les Régions, des centres de bilan de compétences, en lien avec les organismes paritaires de gestion de la formation.

Il facilitera l'accès des jeunes scolarisés, des salariés, et des demandeurs d'emploi, à une information et un conseil de qualité sur les métiers, les formations, les compétences requises, les débouchés. Les professionnels seront associés à l'orientation et les possibilités de mise en situation seront développées. Le droit à l'erreur sera reconnu et l'orientation sera interactive. La prospective des métiers et des qualifications au niveau national et la gestion prévisionnelle territoriale des emplois, des compétences et des qualifications seront développées avec tous les acteurs concernés.

b. L'école, un lieu de la formation tout au long de la vie

Lieu d'apprentissage dans toutes ses dimensions, l'école doit s'ouvrir aux acteurs variés de l'éducation, de la formation tout au long de la vie et plus généralement de la vie locale. Les espaces et locaux des établissements scolaires doivent être ouverts, en soirée, le week-end et pendant les vacances à des actions d'éducation populaire afin d'optimiser l'usage des dispositifs mis en place par les collectivités territoriales (notamment les équipements informatiques) et d'en accroître l'efficacité au service de tous. Les équipements professionnels, les plateaux techniques, les centres de documentation et d'information ainsi que le matériel pédagogique doivent aussi être des ressources dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

III. BATIR LA CONTINUITÉ PROFESSIONNELLE

Il ne sert à rien de regarder en arrière, les « trente glorieuses » de l'après-guerre, c'était le plein emploi, mais aussi le taylorisme. Nous sommes entrés dans un monde où les actifs ont et auront au cours de leur vie professionnelle plusieurs employeurs, exercent et exerceront souvent plusieurs métiers. Les difficultés qui en découlent - difficultés d'insertion des jeunes, des seniors, des femmes et des précaires, mobilités subies, absence de reconnaissance des compétences et des qualifications acquises au travail, précarités et paupérisation- sont intolérables. Les organisations syndicales ne cessent de réclamer la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle, une sécurisation des parcours ainsi que l'instauration d'un droit à la progression d'au moins un niveau de qualification au cours de la vie professionnelle pour tous les actifs.

Le parti socialiste et la gauche revenus au pouvoir font de l'instauration **d'un droit pour tous à l'orientation, à la qualification, et à des mobilités sécurisées en termes de revenu et dotées d'un accompagnement personnalisé** une de leurs premières priorités.

Cet objectif prend en compte l'obligation des politiques publiques de prendre soin des personnes, et en particulier des plus vulnérables.

Il s'appuie sur l'obligation des employeurs, encore très insuffisamment assurée, non seulement de former les salariés à leur poste de travail mais aussi de maintenir leur capacité à tenir un emploi, compte tenu des mutations économiques et technologiques. Il passe par des droits collectifs nouveaux renforçant la capacité de chacun à faire des choix, à construire son parcours. Au-delà du droit précédemment évoqué à l'orientation tout au long de la vie nous affirmerons et garantirons le droit pour tous à la qualification et à la mobilité sécurisée.

A. UN DROIT POUR TOUS A LA QUALIFICATION

Tous les jeunes ont droit à une qualification professionnelle reconnue, valorisable sur le marché du travail, acquise si possible à l'école ou à l'université et à défaut par une seconde chance. Tous les actifs doivent pouvoir se qualifier ou se requalifier tout au long de leur vie professionnelle. Tout ne doit pas se jouer avant 25 ans. Pourtant, actuellement en France, 1 %

seulement des actifs accèdent à une formation certifiante. Ils sont 9 % au Royaume-Uni. Ce droit à la qualification s'appuiera sur plusieurs axes :

► Nous favorisons **la pédagogie de l'alternance** qui a montré ses vertus, tout en mettant fin aux abus auxquels donnent lieu certains stages. Les socialistes s'engagent à développer aux différents niveaux de qualification, avec l'ensemble des acteurs concernés, toutes les formes d'alternance éducative : sous statut scolaire, en apprentissage après 16 ans, et en contrat de professionnalisation. Nous maintiendrons l'effort de financement public de l'apprentissage vers les premiers niveaux de qualification.

► **Nous mettrons en place un droit à la qualification pour tous garanti par un compte formation individuel à deux étages. Le premier étage** assurera un droit à la formation initiale différée de 6 mois à 2 ans en fonction de la qualification des jeunes sortis de la formation initiale. Cette mesure répond d'ailleurs aux demandes exprimées par les organisations professionnelles et syndicales dans l'accord national interprofessionnel de janvier 2009, demandes que le gouvernement n'a pas jugé utile de transcrire dans la loi.

Pour mobiliser ce droit, ses bénéficiaires construiront et valideront un projet professionnel. Ils seront accompagnés pour ce faire par le service public d'information et d'orientation de proximité, qui mettra ainsi en œuvre le droit permanent à l'orientation.

Le second étage assurera un droit capitalisable à la formation tout au long de la vie professionnelle. Nous nous attacherons à ce que les savoirs de base, les compétences techniques, et les compétences relationnelles, qui constituent la qualification, soient décrites dans le référentiel de chaque métier et susceptibles d'être progressivement acquises par la formation et la validation des acquis de l'expérience. Pour les jeunes sortis sans diplôme professionnel de l'Education, celle-ci délivrera un certificat des compétences acquises.

► **La mise en place de ce droit à la qualification se fera par une concertation entre l'Etat, les Régions, les organisations patronales et syndicales**, après un diagnostic concerté (bilan des dispositifs existants, pour les jeunes en formation initiale, pour les « raccrocheurs », et pour les salariés et demandeurs d'emploi).

Dans un monde en changement rapide, le droit à la qualification doit être complété par un droit au développement professionnel pour tous les salariés en amont, au reclassement, à la qualification et à la requalification pour les licenciés économiques et demandeurs d'emploi. Nous proposerons qu'une réflexion s'engage avec les partenaires sociaux pour passer de l'obligation des entreprises de dépenser, instaurée en 1971, à **une obligation de faire, c'est-à-dire l'obligation de former tous leurs salariés compte tenu de leurs besoins et de ceux exprimés par les salariés.**

B. UN DROIT POUR TOUS A DES MOBILITES SECURISEES

La mobilité est aujourd'hui une donnée de nos vies professionnelles et sociales, et la protection sociale doit s'adapter à cette transformation. La mobilité est en effet trop souvent subie plutôt que choisie : les contrats de travail dits atypiques (CDD, interim, temps partiels subis..) représentent aujourd'hui 13 % des contrats (16 % des emplois dans la fonction publique). Cette structure de l'emploi ne fait que se dégrader puisque ce sont aujourd'hui 70 % des contrats signés qui le sont sous cette forme. Cette insécurité sociale impose de revoir et de corriger fortement les protections mises en place pour un monde de plein emploi et de stabilité ce qui passe pour nous par une sécurisation des revenus et un renforcement de l'accompagnement personnalisé de la mobilité.

1. Une sécurisation des revenus

Il existe aujourd'hui en France cinq filets de protection pour les travailleurs privés d'emploi : l'assurance-chômage, l'allocation de solidarité spécifique, le revenu de solidarité active, les mesures du plan rebond, et le statut de stagiaire de la formation professionnelle financé par les Régions. En dépit de cette complexité, il reste des demandeurs d'emploi non couverts, notamment parmi les jeunes précaires. L'extension du rSa aux jeunes ayant travaillé deux ans à taux plein dans les trois dernières années ne constitue pas une réponse suffisante. Nous examinerons avec les partenaires sociaux, les départements et les régions, la simplification de ces dispositifs. La couverture de l'assurance-chômage doit être renforcée, notamment par la mise en place d'une surcotisation employeur pour les contrats à durée déterminée et d'intérim qui ne donnent pas lieu à embauche ultérieure en CDI. La situation de ceux qui ne sont pas, ou plus, couverts par l'assurance-chômage doit être améliorée. Les aides à la mobilité (transport, logement, travail du conjoint...) seront renforcées. La réversibilité entre le temps plein et le temps partiel, ce dernier étant trop souvent subi, doit être renforcée, et le recours abusif au temps partiel, pénalisé. Enfin, les structures collectives (associations, groupements d'employeurs...) doivent être développées pour les salariés ayant plusieurs employeurs.

2. Un renforcement de l'accompagnement personnalisé de la mobilité

L'autonomie des personnes pour gérer leur parcours ne se décrète pas, elle se construit.

► **Nous renforcerons les obligations des entreprises**, notamment au travers de la négociation collective. Dans les entreprises et groupes de plus de 300 salariés, en cohérence avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), les orientations en matière de formation et de validation des acquis de l'expérience et leur déclinaison annuelle dans le plan de formation doivent être négociés avec les organisations syndicales plutôt que de faire l'objet d'une simple consultation du comité d'entreprise.

Dans les PME, la GPEC doit être renforcée avec l'appui des branches et des territoires. Chaque salarié doit en outre pouvoir faire le point avec sa hiérarchie sur son parcours professionnel, ses souhaits d'évolution, et les moyens que l'entreprise peut y consacrer. Ces nouveaux droits pourraient faire l'objet d'une « **nouvelle loi Auroux** ». Nous considérons qu'il n'y a pas de bonne politique de l'emploi sans politique du travail. Celui qui a recours à la formation, peut progresser en compétences et responsabilités, être mobile et pourra plus facilement rebondir en cas de difficulté. La droite a trop séparé les questions du travail et celles de l'emploi.

► **Nous renforcerons l'accompagnement des demandeurs d'emploi**. Les licenciés économiques, les demandeurs inscrits en fin de CDD ou mission d'intérim, les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, qui le souhaitent, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé, d'un référent dédié, d'un appui collectif, pour élaborer leur projet professionnel, le tester par des périodes d'immersion, se former, bénéficier à la fois d'un accompagnement professionnel et social. Les moyens de Pôle emploi, et ses coopérations avec les autres acteurs publics et privés de la formation et du placement doivent être renforcés. Alors que le chômage plafonne et que le chômage longue durée s'accroît, l'heure n'est pas à la RGPP. Notre objectif est de ne laisser personne seul avec son problème d'emploi. Le suivi des démarches actives de recherche d'emploi ne saurait suffire, il faut renforcer l'accompagnement, et cela ne peut pas se faire avec un conseiller pour 200 demandeurs. Il en va de la capacité effective à assurer un accompagnement de qualité, garanti collectivement. Notre conception est à rebours de celle de la droite qui repose uniquement sur la responsabilité individuelle et sur la culpabilisation des demandeurs d'emploi.

► **Nous bâtissons un pacte quadripartite pour la continuité professionnelle avec une refonte de la gouvernance des politiques d'emploi et de formation.** En matière d'emploi et de formation, les responsabilités sont partagées : l'Etat a en charge la formation initiale et l'emploi ; les Régions, la formation professionnelle continue des jeunes et des demandeurs d'emploi ; et les partenaires sociaux, la formation professionnelle des salariés. Le sujet des transitions professionnelles est cependant à la croisée de l'emploi et de la formation, ainsi que des différents statuts. **La gouvernance doit être repensée afin d'identifier de façon claire les responsabilités des acteurs, au niveau national et régional.** Nous proposons qu'un pacte de continuité professionnelle quadripartite soit négocié et signé au niveau national par l'Etat, les organisations patronales et syndicales et les Régions, définissant les objectifs et servant de base à une loi. Dans chaque région, sur la base d'un pilotage conjoint Etat-Région, devront être précisés les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les chefs de file et les coopérations dans les différents domaines, et mis en place les dispositifs d'évaluation.